

Châtillon, août 2025

# Bulletin municipal N°04

COMMUNICATION OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHÂTILLON

## DÉMISSION AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

M. Domont Sébastien a transmis sa démission du conseil communal avec effet au 30 septembre 2025 pour raisons professionnelles, ce qui a été accepté par le conseil communal.

*Conseil communal*

## ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE PAR LES URNES D'UN/E MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL LE 19 OCTOBRE 2025 ET DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Châtillon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/e membre du conseil communal selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

### Dépôt des candidatures :

Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 25 août 2025 à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

**Un document ad hoc se trouve sur le site de la commune.**

### Ouverture du bureau de vote :

Lieu : Salle communale, Route de Courrendlin 3, entrée nord.

Heures d'ouverture : le dimanche 19 octobre 2025 de 10h à 12h.

### Scrutin de ballottage éventuel :

Dimanche 9 novembre 2025 aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 octobre 2025 à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

## INFORMATION DE LA COMMUNE DE COURTÉTELLE – POSSIBLE FERMETURE DE ROUTE

Le 17 août 2025, un match de football se déroulera au Centre sportif de Courtételle, rassemblant un grand nombre de spectateurs.

À cet effet, un dispositif de stationnement a été prévu sur un champ situé à proximité.

Cependant, en cas de mauvais temps, ce champ ne pourra pas être utilisé. Le stationnement des véhicules sera alors déplacé sur la route reliant Courtételle à Châtillon, laquelle sera fermée à la circulation durant la manifestation jusqu'au premier pont en venant depuis Châtillon. L'accès direct vers Courtételle ne sera donc pas possible.



(En rouge tronçon qui pourra être fermé à la circulation)

## RESPECT DES HEURES DE REPOS

La saison estivale est souvent l'occasion de prolonger les soirées, ceci particulièrement durant les vacances.

Nous vous rappelons néanmoins que toute nuisance sonore entre 22h et 6h est considérée comme du tapage nocturne.

Par respect pour le voisinage, nous vous remercions de faire preuve de modération.

En cas d'abus, la police pourrait être avisée.

## AGENDA 2025

- **BIBLIOBUS ET « BAIN DE LIVRES »**  
Mardi 23 sept. 2025 de 14h30 à 16h30
- **SORTIE DES AINÉS :** Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025
- **THÉÂTRE joué par la Cie à Voir Châtillon**  
Je 9 – ve 10 – sa 11 et di 12 octobre 2025  
Je 16 – ve 17 et sa 18 octobre 2025

## **FAUX POLICIER : RESTEZ VIGILANTS FACE AUX ARNAQUES !**

De nouveaux cas d'arnaques au faux policier sévissent dans le canton du Jura. Face à la recrudescence de ce type d'escroquerie, la police cantonale jurassienne lance un nouvel appel à la vigilance. Les escrocs ciblent principalement des personnes âgées et seules. Le phénomène touche toute la Suisse et les mises en garde se succèdent dans tous les cantons.

### **Comment agissent les escrocs ?**

Le mode opératoire est souvent le même : des personnes âgées, souvent seules, sont contactées par téléphone, trompées et mises sous pression. Ces infractions sont en général réalisées par deux personnes.

Le premier escroc téléphone à la victime en se faisant passer pour un policier. L'interlocuteur explique qu'un collègue en civil va passer à son domicile récupérer sa carte bancaire avec son code ou de l'argent liquide, parfois même des bijoux, sous un faux prétexte. Le complice se présente ensuite au domicile de la victime et présente un faux badge pour emporter les objets de valeur puis se rend à un bancomat pour récupérer le maximum d'argent. Les sommes en jeu sont importantes (souvent de l'ordre de 3'000 francs) et peuvent atteindre de plus grands montants se comptant en dizaines de milliers de francs. Les auteurs sont très bien organisés et difficiles à confondre. Ils opèrent généralement depuis l'étranger et n'envoient en Suisse que des intermédiaires.

### **La police cantonale rappelle les conseils de prudence suivants :**

- Si quelqu'un vous met la pression au téléphone, raccrochez immédiatement
- Ne communiquez aucune information personnelle ou bancaire par téléphone
- Ne donnez jamais votre carte et vos codes
- Les policiers jurassiens n'ont pas de badge impersonnel mais des cartes de légitimation avec leur photo
- Ne remettez jamais d'argent liquide, de carte bancaire ou d'objets de valeur à une personne inconnue
- Ne cédez pas, même en cas d'urgence ou de pression
- Signalez immédiatement toute situation suspecte à la police au **117**.

## **DÉFI CYCLOMANIA DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2025 L'AGGLO Y PARTICIPERA**

Cyclomania est un défi cycliste d'une durée d'un mois proposé à la population afin d'encourager les citoyen.nes à utiliser davantage le vélo au quotidien, dans un cadre ludique et stimulant.

En participant au défi Agglo, vous vous engagez en faveur du vélo et de la marche à pied, autrement dit d'une mobilité durable dans l'Agglomération de Delémont. De plus, vous aurez également la possibilité de gagner de superbes prix !

### **Comment ça marche ?**

Les participant-e-s téléchargent l'appli Cyclomania et s'inscrivent au défi Agglo. Les participant-e-s se déplacent le plus souvent possible à vélo ou à pied : tout déplacement de 500 mètres ou plus parcouru à vélo ou à pied permet de récolter des points. Le traçage doit être activé pour que l'appli puisse enregistrer automatiquement les déplacements. Les personnes qui ne souhaitent pas que leurs déplacements à pied ou à vélo soient tracés peuvent les saisir manuellement.

### **Alors n'hésitez plus, participez au défi Agglo et terminez l'été à vélo !**

Plus d'informations sur [www.cyclomania.ch](http://www.cyclomania.ch)

---

## **QUESTIONNAIRE VILLAGE À 30 KM/H RÉSULTAT DES SONDAGES**

Lors de la séance de présentation du projet de réfection de la traversée du village, un sondage a été distribué aux citoyens présents afin de connaître leur avis sur une limitation de vitesse à 30km/h au village.

Le résultat montre que 72% des réponses sont favorables à une limitation de la vitesse à 30km/h contre 17% de non. Les 11% restants préconisent plutôt une limite à 40 km/h.

Lors de la rencontre avec les riverains concernés directement par les travaux, un même sondage a été effectué.

70% seraient favorables

12% défavorables

18% indifférents, indécis ou plutôt à 40 km/h

Le conseil communal va, dès lors, poursuivre la réflexion sur ce sujet.